

le 5 octobre 2016

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Départemental**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DPA 10G** Restructuration de « La Maison de Lagny » (77) pour l'implantation d'un Service d'Accueil Familial Départemental (SAFD) - Autorisations d'urbanisme.

**Mme Dominique VERSINI et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R 421-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui demande l'autorisation de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme, et notamment la demande de permis de construire, dans le cadre de l'opération de restructuration de « La Maison de Lagny » à Lagny-sur-Marne (77) pour l'implantation d'un Service d'Accueil Familial Départemental (SAFD) ;

Sur rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission et M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme dans le cadre de l'opération de restructuration de « La Maison de Lagny » à Lagny-sur-Marne (77) pour l'implantation d'un Service d'Accueil Familial Départemental (SAFD).

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**